

N° 526

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2019-2020

Enregistré à la Présidence du Sénat le 17 juin 2020

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (1) sur le suivi du rapatriement des Français de passage à l'étranger pendant la crise sanitaire,

Par MM. Jean-Pierre GRAND et Rachid TEMAL,

Sénateurs

(1) Cette commission est composée de : M. Christian Cambon, *président* ; MM. Pascal Allizard, Bernard Cazeau, Olivier Cigolotti, Robert del Picchia, Jean-Noël Guérini, Joël Guerriau, Pierre Laurent, Cédric Perrin, Gilbert Roger, Jean-Marc Todeschini, *vice-présidents* ; Mme Joëlle Garriaud-Maylam, M. Philippe Paul, Mme Marie-Françoise Perol-Dumont, M. Olivier Cadic, *secrétaires* ; MM. Jean-Marie Bockel, Gilbert Bouchet, Michel Boutant, Alain Cazabonne, Pierre Charon, Mme Hélène Conway-Mouret, MM. Édouard Courtial, René Danesi, Gilbert-Luc Devinaz, Jean-Paul Émorine, Bernard Fournier, Mme Sylvie Goy-Chavent, MM. Jean-Pierre Grand, Claude Haut, Mme Gisèle Jourda, MM. Jean-Louis Lagourgue, Robert Laufoaulu, Ronan Le Gleut, Jacques Le Nay, Rachel Mazuir, François Patriat, Gérard Poadja, Ladislav Poniatowski, Mmes Christine Prunaud, Isabelle Raimond-Pavero, MM. Stéphane Ravier, Hugues Saury, Bruno Sido, Rachid Temal, Raymond Vall, André Vallini, Yannick Vaugrenard, Jean-Pierre Vial, Richard Yung.

SOMMAIRE

Pages

L'ORGANISATION DU RETOUR DES FRANÇAIS BLOQUÉS À L'ÉTRANGER, UNE MOBILISATION SANS PRÉCÉDENT DU RÉSEAU DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE.....	7
I. UNE CRISE D'UNE AMPLEUR INÉDITE : 150 000 FRANÇAIS PRIS AU PIÈGE DANS 140 PAYS.....	7
II. UN RÉSEAU CONSULAIRE PLEINEMENT MOBILISÉ.....	8
III. DES DIFFICULTÉS EN VOIE DE RÉOLUTION POUR LES FRANÇAIS DE PASSAGE.....	10
IV. LES AUTRES CONSÉQUENCES DE LA CRISE SUR LE RÉSEAU CONSULAIRE.....	12
EXAMEN EN COMMISSION.....	15

Rapport de suivi de l'organisation du retour des Français de passage à l'étranger pendant la crise sanitaire

Avertissement : Pendant le confinement lié à la crise sanitaire du Covid-19, les sénateurs rapporteurs de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ont poursuivi activement leur travail d'information et de contrôle du Gouvernement, via des entretiens en téléconférence, destinés à mesurer l'impact de la crise sanitaire sur les secteurs dont ils avaient la charge, et à proposer des mesures pour y faire face.

*Publié d'abord sous forme de communication écrite le 6 avril 2020, ce rapport de suivi de l'organisation du retour en France des Français de passage à l'étranger pendant la crise sanitaire a été préparé par les **rapporteurs pour avis du programme 151 par une audition en téléconférence de Mme Laurence Haguenauer, Directrice des Français de l'étranger et de l'Administration consulaire du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères**. Complété pour prendre en compte le plan d'urgence du ministère pour les Français de l'étranger, présenté fin avril, il a été adopté par la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous forme de rapport d'information, lors de sa **réunion plénière du 17 juin 2020**.*

L'ORGANISATION DU RETOUR DES FRANÇAIS BLOQUÉS À L'ÉTRANGER, UNE MOBILISATION SANS PRÉCÉDENT DU RÉSEAU DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE

(Situation au 6 avril 2020)

I. UNE CRISE D'UNE AMPLEUR INÉDITE : 150 000 FRANÇAIS PRIS AU PIÈGE DANS 140 PAYS

Du fait de l'expansion de l'épidémie de coronavirus à travers le monde et des mesures prises par les États pour y faire face (fermeture des frontières et des espaces aériens, annulations de nombreux vols, confinement...), **de très nombreux Français de passage**, touristes ou voyageurs d'affaires, se **sont retrouvés bloqués à l'étranger**, empêchés de regagner la France. Le 20 mars 2020, ils étaient plus de 150 000, répartis dans 140 pays, dans cette situation.

Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères et son réseau consulaire se sont alors trouvés en première ligne pour recenser et localiser nos compatriotes, les tenir informés et trouver des solutions pour permettre leur retour en France, **à une échelle totalement inédite**. Même si d'autres pays, comme le Canada, ont été confrontés à une situation similaire, il faut souligner que les Français représentent une part importante des voyageurs internationaux.

Il était d'autant plus urgent de leur prêter assistance qu'un certain nombre d'entre eux, en tant que ressortissants d'un pays très touché par l'épidémie, risquaient d'être stigmatisés par les populations locales, voire menacés.

Si la question du retour des Français de passage s'est posée dans toutes les régions du monde, elle s'est avérée **particulièrement complexe à traiter dans certains pays**, où nos ressortissants étaient très dispersés, comme au **Pérou** ou aux **Philippines**, ou dans des zones reculées comme le **Népal** ou le **Vanuatu**.

Camping-cars bloqués à Ceuta, 22 mars 2020



Photo : Consulat de France à Tanger

Le **Maroc** a constitué un autre point d'attention puisque plus de 20 000 Français s'y trouvaient bloqués mi-mars, avec une difficulté particulière pour les camping-caristes empêchés de quitter le territoire du fait de la fermeture des frontières terrestres avec l'Espagne à Ceuta et Melilla.

II. UN RÉSEAU CONSULAIRE PLEINEMENT MOBILISÉ

Face à cette crise exceptionnelle, le réseau consulaire a fait preuve d'une **mobilisation exemplaire, malgré des moyens limités et des conditions difficiles**. Ainsi, la plupart des services fonctionnaient en télétravail, en mode dégradé, sauf pour l'établissement des laissez-passer. Certains postes ont été complètement fermés en raison d'agents infectés par le Covid-19.



Informations publiées sur la page Facebook de l'ambassade de France en Colombie

Partout, les postes se sont attachés à répondre aux nombreux appels téléphoniques, recueillir et synthétiser les besoins et tenir les voyageurs informés des solutions proposées, en lien avec le Centre de crise et de soutien du ministère (CDCS).

Le dispositif mis en place par le ministère des affaires étrangères en lien avec le ministère des transports a consisté à **maintenir, quand c'était possible, les vols réguliers** (comme aux États-Unis et en Algérie), en sollicitant les autorisations nécessaires, à mettre en place des **vols spéciaux avec des tarifs régulés et modérés** (ce qui a été fait notamment avec Air France et sa filiale Transavia) et à affréter des vols **charters** – payés par l'État mais remboursables pour partie par les passagers – à défaut d'autre solution (notamment avec Qatar Airways).

De manière inédite, l'État a également affréter un **navire** pour rapatrier les autocaristes bloqués au Maroc (traversée spéciale Tanger-Sète opérée par la compagnie Balearia).



Navire de la compagnie Balearia

Très souvent, nos postes consulaires ont dû se **comporter en véritables agences de voyages**, publiant des informations sur les transports disponibles, organisant le regroupement des ressortissants présents dans le pays en affrétant des cars ou des vols intérieurs (Pérou), négociant les conditions et les autorisations avec les autorités locales.

Planning prévisionnel de vols Philippines Airlines de retour sur Manille pour les samedi 21, dimanche 22 et lundi 23 mars 2020 (en cours de confirmation).

Samedi 21 mars		Dimanche 22 mars	
Philippine Airlines		Philippine Airlines	
Bacolod – Manille	13h40 – 15h	Siargao – Clark	12h25 – 14h25
Tacloban – Manille	15h25 – 16h45	Siargao – Clark	13h25 – 15h25
Iloilo – Manille	14h35 – 15h50	Royal Air Philippines	
Cebu – Manille	14h40 – 16h	Caticlan (Boracay) – Manille	13h – 14h
Cebu – Manille	15h10 – 16h30	Lundi 23 mars	
Siargao – Clark	12h25 – 14h25	Royal Air Philippines	
Siargao – Clark	13h25 – 15h25	Caticlan (Boracay) – Manille	10h – 11h
Siargao – Clark	13h55 – 15h55	Caticlan (Boracay) – Manille	14h – 15h
Royal Air Philippines			
Caticlan (Boracay) – Manille	13h – 14h		

* Mis à jour le 20 mars 2020 à 17h30

www.ph.ambafrance.org - @frenchembassyph

Informations publiées sur la page Facebook de l'ambassade de France aux Philippines

Les agents consulaires ont parfois subi les critiques et les reproches de voyageurs désorientés et impatientes. Ils ont pu être mis en difficulté par le comportement irresponsable de certains d'entre eux (qui, par exemple, renonçaient au dernier moment à prendre un vol de retour auquel ils s'étaient inscrits). Ils ont, en tous cas, accompli leur mission avec **beaucoup d'engagement et de professionnalisme**.

Il faut par ailleurs souligner les innovations mises en place à la faveur de cette crise. C'est par exemple le cas de **l'application « SOS un toit »**, gérée par une start-up à l'initiative du ministère des affaires étrangères, et qui vise à mettre en relation des touristes français bloqués à

l'étranger et des Français résidant hors de France et proposant des hébergements. Plus de 5 500 places ont pu être proposées par ce canal.



Visuel de l'application « SOS un Toit »

Des outils innovants ont aussi été créés rapidement **pour mieux informer et partager l'information** : boucle Whatsapp réunissant les élus français de l'étranger et plusieurs directions du ministère des affaires étrangères, « *task force* » coronavirus du ministère dotée d'une adresse mail dédiée...

Les sénateurs représentant les Français hors de France, comme le reste des élus, ont été un relais très précieux.

III. DES DIFFICULTÉS EN VOIE DE RÉOLUTION POUR LES FRANÇAIS DE PASSAGE

La forte mobilisation du ministère des affaires étrangère et particulièrement de son réseau consulaire a permis de ramener de 150 000 à 10 000 le nombre de Français de passage bloqués à l'étranger », soit plus de 90 %, entre le 20 mars et le 30 mars 2020. Au total, ce sont **près de 180 000 de nos compatriotes** qui ont pu rentrer en France au cours de cette opération.

Un véritable pont aérien (140 vols) a été mis en place entre le Maroc et la France, permettant le retour de 20 000 ressortissants français en une semaine.



Ne restaient début avril que les cas les plus difficiles à traiter. Il faut cependant souligner que certains Français n'ayant pas manifesté leur souhait de rentrer en France au début de l'épidémie l'ont fait un peu plus tard, notamment lorsque la situation s'est dégradée là où se trouvaient et alors qu'au contraire, elle s'améliorait en France, **entretenant durant plusieurs semaines un reliquat de Français en attente d'un retour.** Le ministère des affaires étrangères a appelé nos ressortissants à faire preuve de patience, leur assurant qu'une réponse serait apportée à chaque situation individuelle.

Par ailleurs, l'attention s'est portée sur la **situation des jeunes Français** en moyen ou long séjour à l'étranger. Il faut notamment évoquer les quelque les 45 000 **jeunes en « programme vacances travail » (PVT), séjournant** principalement en Australie, au Canada et en Nouvelle-Zélande, qui risquaient de se retrouver privés de ressources du fait de l'effondrement de l'activité économique. De manière générale, il leur a été conseillé de demeurer dans leur pays de résidence sauf s'ils se trouvaient en fin de séjour, une assistance au retour étant apportée à ceux se trouvant en difficulté. Au final, ce sont 3 000 PVTistes qui ont souhaité revenir en France, la plupart étant restés dans leur pays d'accueil.

Enfin, très rapidement, l'une des inquiétudes a concerné l'éventualité d'une deuxième vague constituée de **Français résidant à l'étranger**, du fait l'inexistence ou de l'insuffisance des **infrastructures sanitaires ou de la dégradation de la situation économique dans leurs pays d'accueil.** C'est pour répondre à cette éventualité qu'un **plan d'urgence en trois volets** (sanitaire, social et éducatif) a été adopté fin avril (cf. infra, IV), dont l'objectif est d'inciter nos ressortissants à demeurer là où ils se trouvent tout en respectant les mesures de précaution recommandées (rester chez soi, éviter les contacts et se protéger).

IV. LES AUTRES CONSÉQUENCES DE LA CRISE SUR LE RÉSEAU CONSULAIRE

Au-delà de la question de l'organisation du retour en France des Français de passage à l'étranger, le réseau consulaire a dû faire face aux **conséquences de la crise sanitaire liée au Covid-19 pour les Français résidant à l'étranger** : inquiétudes concernant la prise en charge sanitaire, difficultés financières liées à la dégradation de la situation économique...

Pour répondre aux difficultés engendrées par la pandémie, le ministère a décidé des **mesures de soutien sanitaire, social et éducatif** dans le cadre d'un **plan d'urgence** présenté le 29 avril 2020.

Le **volet sanitaire** garantit l'approvisionnement en médicaments et oxygène, organise l'accès à des services de télémedecine et de télésuivi en cas de Covid-19 et prévoit des capacités d'évacuation sanitaire pour les ressortissants français qui se trouveraient en situation de détresse sanitaire. 20 millions d'euros sont consacrés à la mise en œuvre pendant deux mois de ce dispositif qui sera maintenu en fonction de l'évolution de la pandémie.

Le ralentissement économique provoqué par la crise s'est traduit par une forte augmentation des demandes d'aides d'urgence auprès des postes, des associations et des centres médico-sociaux. Afin de répondre aux besoins des plus démunis, le **volet social du plan** comprend une enveloppe de 50 millions d'euros destinée à permettre l'attribution d'un « **secours occasionnel spécifique** » pour les personnes en difficulté (150 € par adulte et 100 € par enfant) et prévoit aussi le redéploiement des crédits du fonds de soutien au tissu associatif des Français à l'Etranger STAFE (2 millions d'euros) au bénéfice d'organismes de bienfaisance au profit des familles victimes du Covid-19.

Par ailleurs, un délai supplémentaire de deux mois a été accordé par la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) pour permettre aux Français pensionnés d'obtenir les certificats de vie délivrés par les autorités locales.

Quant au **volet éducatif**, il comporte une revalorisation de 50 millions d'euros de la dotation destinées aux bourses scolaires, pour aider les familles dont la situation l'exige à payer les frais de scolarité malgré la crise économique, ainsi qu'un décalage des calendriers d'examen des demandes. Il comporte aussi un soutien de 100 millions d'euros ¹ à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) afin que celle-ci soit en mesure d'aider tous les établissements faisant partie du réseau, quel que soit leur statut (en gestion directe, conventionné ou partenaire).

Ce plan, doté en tout de 240 millions d'euros, a contribué à calmer les inquiétudes et finalement, la deuxième vague de retour des Français

¹ Sur le programme 185.

établis hors de France n'a pas eu lieu à ce jour. Il faut, bien sûr, rester prudent sur l'évolution de la situation qui dépendra de l'évolution de la situation sanitaire dans le monde.



Enfin, une autre conséquence de la crise a été le **report des élections consulaires** (élections des conseillers des Français de l'étranger et des délégués consulaires), initialement prévues les 16 et 17 mai 2020. Après avoir été envisagée en même temps que le second tour des élections municipales, leur organisation en a finalement été dissociée¹. Elles auront lieu **en mai 2021**, les élections des sénateurs Français de l'étranger étant, quant à elles, reportées en septembre 2021.

Cette mesure, justifiée par la situation sanitaire, est aussi bienvenue pour le réseau consulaire qui a véritablement été mis sous tension ces derniers mois.

¹ : Loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires, publiée au Journal officiel le 23 juin 2020.

EXAMEN EN COMMISSION

Réunie le mercredi 17 juin 2020, la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, présidée par M. Christian Cambon, président, a procédé à l'examen du rapport d'information de M. Jean-Pierre Grand et M. Rachid Temal.

M. Christian Cambon, président. – Je donne la parole à Jean-Pierre Grand qui fera aussi l'intervention de notre collègue Rachid Temal qui ne peut être avec nous ce matin.

M. Jean-Pierre Grand, rapporteur. – Avec l'expansion de l'épidémie de Covid 19 à travers le monde et les mesures de fermeture des frontières et d'espaces aériens prises par les États, de nombreux Français de passage (touristes ou voyageurs d'affaires), se sont retrouvés bloqués à l'étranger. Le 20 mars 2020, ils étaient environ 150 000, répartis entre 140 pays.

Le réseau consulaire s'est trouvé en première ligne pour gérer cette situation exceptionnelle et j'ai pu personnellement constater son efficacité et sa disponibilité à travers les cas qui m'étaient soumis. Avec le Centre de crise et de soutien (CDCS), il lui a fallu recenser et localiser nos compatriotes à l'étranger, les tenir informés et trouver des solutions mises en place pour permettre leur retour en France, à une échelle totalement inédite. Nos postes ont fait preuve d'une mobilisation exemplaire, malgré des moyens limités et des conditions difficiles puisque la plupart des services étaient en télétravail et que certains postes étaient eux-mêmes touchés par le Covid-19.

Le dispositif mis en place par le ministère des affaires étrangères en lien avec le ministère des transports a consisté à maintenir, quand c'était possible, les vols réguliers, en sollicitant les autorisations nécessaires, à mettre en place des vols spéciaux avec des tarifs régulés et modérés (notamment avec Air France et sa filiale Transavia) et à affréter des vols charters en l'absence d'autre solution. De manière inédite, l'État a également affrété un navire pour rapatrier les camping-caristes bloqués au Maroc.

Très souvent, nos postes consulaires ont dû se comporter en agences de voyages, publiant des informations sur les transports disponibles, organisant le regroupement des ressortissants présents dans le pays en affrétant des cars ou des vols intérieurs (Pérou), négociant les conditions et les autorisations avec les autorités locales.

Le retour des Français de passage s'est avéré particulièrement complexe dans les pays où nos ressortissants étaient très dispersés, comme au Pérou ou aux Philippines, ou dans des zones reculées comme le Népal ou le Vanuatu. Mais aussi en Nouvelle-Zélande, où malheureusement un jeune de mon département a disparu.

Le Maroc a aussi constitué un point d'attention puisque plus de 20 000 Français s'y trouvaient bloqués mi-mars, avec une difficulté particulière pour les camping-caristes empêchés de quitter le territoire du fait de la fermeture des frontières terrestres avec l'Espagne.

La mobilisation sans précédent du réseau consulaire a permis de ramener de 150 000 à 10 000 le nombre de Français de passage bloqués à l'étranger, en seulement dix jours, entre le 20 mars et le 30 mars. Les sénateurs représentant les Français hors de France, comme le reste des élus, ont été, soulignons-le, un relais précieux dans la gestion de cette crise.

Je poursuis en vous lisant l'intervention de M. Rachid Temal.

M. Rachid Temal, rapporteur. – Après la gestion de cette première vague, l'attention s'est portée sur la situation des jeunes Français en moyen ou long séjour à l'étranger et notamment des jeunes en « programme vacances travail » (PVT), principalement en Australie, au Canada et en Nouvelle-Zélande. La crainte était qu'ils se retrouvent sans ressources du fait de l'effondrement de l'activité économique et qu'ils reviennent massivement. Finalement, environ 3 000 PVTistes ont souhaité revenir en France, la plupart étant restés dans leurs pays d'accueil.

Une autre inquiétude était l'éventualité d'une deuxième vague constituée cette fois de Français résidant à l'étranger, du fait de l'état des infrastructures sanitaires ou de la dégradation de la situation économique liée à la crise. C'est en réponse à cette éventualité qu'a été adopté un plan d'urgence en trois volets (sanitaire, social et éducatif) destiné à rassurer nos compatriotes. Le volet sanitaire prévoit des capacités d'évacuation sanitaire, garantit l'approvisionnement en médicaments et oxygène, organise l'accès à des services de télémedecine et de télésuivi en cas de Covid-19. Le volet social comprend une enveloppe de 50 millions d'euros destinée à permettre l'attribution d'un « secours occasionnel spécifique » pour les personnes en difficulté et prévoit aussi le redéploiement des crédits du fonds de Soutien au tissu associatif des Français de l'étranger (STAFE) (2 millions d'euros) au bénéfice d'organismes de bienfaisance au profit des familles victimes du Covid-19. Quant au volet éducatif, il comporte une revalorisation de 50 millions d'euros de la dotation destinées aux bourses scolaires, pour permettre aux familles de payer les frais de scolarité malgré la crise économique, ainsi qu'un décalage des calendriers d'examen des demandes. Ce plan a contribué à calmer les inquiétudes et finalement, la deuxième vague de retour des Français établis hors de France n'a pas eu lieu à ce jour (même s'il faut rester prudent et prendre en compte l'évolution de la situation sanitaire dans le monde).

Enfin, l'une des conséquences de la crise sur la mise en œuvre du programme 151 a été le report des élections consulaires, initialement prévues les 16 et 17 mai 2020. Après avoir été envisagée en même temps que le second tour des élections municipales, leur organisation a finalement été

dissociée. Elles auront lieu en mai 2021, les élections des sénateurs Français de l'étranger étant, quant à elles, reportées en septembre 2021. Cette mesure est bienvenue, compte tenu de la situation sanitaire et aussi pour notre réseau consulaire qui a véritablement été mis sous tension ces derniers mois. Nous tenons à saluer, une fois encore, sa mobilisation sans faille.

Mme Hélène Conway-Mouret. – Je remercie nos deux rapporteurs pour leur travail. Un certain nombre de points ont été clarifiés, notamment sur les élections consulaires et l'abondement de l'aide sociale à hauteur de 50 millions. Nous devons rendre hommage au personnel des consulats, du centre de crise et également du cabinet du ministre qui ont été incroyablement réactifs pour débloquer les cas que nous avons pu signaler. Il faut se réjouir de voir la mobilisation de tous les acteurs ; nos conseillers consulaires, ainsi que les parlementaires, ont été très présents et très actifs pour relayer les informations localement. La grande majorité des français de passage sont rentrés assez vite. Ceci m'amène aux points négatifs. Le manque de personnel dans les consulats a été mis en lumière. Ils ont dû travailler sous tension. Les équipes sont aujourd'hui épuisées et traitent uniquement les urgences, et la réouverture des services est très lente. Les français résidents, à qui il a été demandé de rester dans leur pays d'accueil, sont pour certains aujourd'hui en grande difficulté pour rejoindre la France et se plaignent de la différence de traitement avec les Français de passage qui ont été immédiatement aidés et pour qui des bateaux et des avions ont été affrétés. Les résidents, eux, attendent patiemment que les frontières ouvrent, alors que certains ont des problèmes médicaux assez graves. Nous avons connaissance de nombreux cas de Français, notamment enseignants, en Inde, en Arabie Saoudite ou dans d'autres pays, qui souhaitent rentrer pour leurs vacances d'été ou qui préparent leur retour définitif en France et qui, nous disent-ils, sont laissés sans réponse par les postes diplomatiques. Certains éprouvent un sentiment d'abandon et d'isolement dans des pays où le confinement est incroyablement strict. Ils se plaignent aujourd'hui d'un manque de soutien alors qu'ils ont pu voir d'autres compatriotes pris en charge immédiatement.

Je voudrais ensuite évoquer l'application « SOS un toit » que vous avez mentionnée dans votre rapport et qui a fait grand bruit grâce à une communication très réussie. J'aimerais poser la question de sa compatibilité avec les consignes sanitaires en vigueur. Peut-on se glorifier d'avoir accru les contacts physiques, et donc les risques de contamination, entre nos compatriotes hébergeurs et visiteurs ? Si l'idée est à retenir pour d'autres crises, je ne sais pas si le lancement de cette application était le plus heureux dans ce contexte-là.

Enfin, je souhaiterais revenir sur l'aide sociale qui n'est pas octroyée en Europe. Je pense que, de même que pour les bourses scolaires, le processus de demande est à revoir. Les plus vulnérables ne sont pas connectés et ont beaucoup de difficultés à déposer leur dossier. Je partage ce

que disait tout à l'heure Robert Denis Del Picchia : il faudrait une information ciblée. Je continue à penser que tout ne peut passer par les organismes locaux d'entraide et de solidarité (OLES) et que les conseils consulaires pour la protection et l'action sociale (CCPAS) doivent garder le contrôle de l'octroi de l'argent public. Nous avons besoin d'une révision complète du dispositif. Nous devons simplifier et faire en sorte que les ayant-droits puissent être informés et aidés dans la présentation des dossiers.

M. Christian Cambon. – Je m'associe aux remerciements que l'on doit adresser au centre de crise animé par l'ambassadeur Eric Chevallier et le cabinet du ministre qui fait un travail extraordinaire pour les derniers Français qui souhaitent encore rentrer.

M. Olivier Cadic. – Je souhaite remercier les rapporteurs pour ce travail, saluer à mon tour le travail remarquable de nos postes diplomatiques, consulaires, du centre de crise, qui ont fait face à une crise d'ampleur inédite.

Nos postes ont été épaulés par nos élus de terrain, conseillers délégués et consulaires ainsi que par les responsables des diverses associations locales. Lors de mes échanges avec Antoine Grassin, notre ambassadeur au Pérou, celui-ci a souligné le très grand dévouement et professionnalisme des gendarmes affectés au poste. Sous l'autorité du chargé de sécurité intérieure, lui-même lieutenant-colonel de la gendarmerie, ils ont eu un rôle essentiel dans l'organisation des transports aériens et les liaisons avec les autorités péruviennes de police pour garantir la sécurité des transports organisés par l'ambassade. La mission de défense a également apporté une contribution précieuse dans l'organisation des transports terrestres qui a permis d'assurer le retour à Lima des Français dispersés sur tout le territoire et a facilité leur embarquement sur les vols Air France. Aux côtés de nos diplomates, il ne faut donc pas oublier la ressource que représentent les gendarmes en poste et y penser lorsque nous examinons les budgets. Ce sont, en effet, des postes que l'on voit disparaître au fil des années.

Par ailleurs, ce concept de distribution d'aides sociales vertical dont l'organisation n'est pas partagée avec les élus ne semble pas conceptuellement à la hauteur de l'attente sur place en termes d'aides sociales et de fonctionnement. Les élus doivent servir à organiser cette aide et la penser pour qu'elle puisse être efficace et efficiente. Le consul à Londres nous disait qu'il avait reçu des dizaines de demandes tandis que quelques personnes seulement pouvaient effectivement y prétendre. Malheureusement la façon d'appréhender l'aide est toujours vue de Paris. Il faut revisiter notre façon de porter assistance et faire des plans qui sont issus de l'expérience du terrain.

M. Richard Yung. - Je m'associe aux remerciements envers le ministère, les consulats et le cabinet du ministre dont l'engagement a été très fort. En particulier, le ministre a mis en place une boucle WhatsApp qui s'est avérée extrêmement utile pour nous permettre de faire remonter, en temps réel, les différents types de demandes que nous recevions.

Je souligne que les principaux problèmes que nous avons connus découlent de l'attitude des autres pays qui, du jour au lendemain, ont cessé toutes les liaisons aériennes, navales, routières et ont fermé leurs frontières, bloquant toute possibilité de voyage. Certains Français, il faut le dire, n'ont pas été fair-play. Ainsi, des personnes s'étaient inscrites pour prendre les ferrys que nous avons affrétés pour ramener les caravanes du Maroc et ne se sont pas présentées à l'embarquement. De ce fait, certains ferrys avaient 15 à 20% de places libres que nous avons heureusement pu combler en les proposant à des citoyens d'autres pays de l'Union européenne. Mais globalement, on peut se féliciter de la gestion de la crise.

Le rapport est adopté à l'unanimité.